

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition pour une fermeture raisonnée et raisonnable
de la RC 501 entre Bottens et Cugy**

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions était composée de MM. Olivier Petermann, Jean-Louis Radice, Jean-Marc Nicolet (remplaçant Olivier Epars, excusé), Philippe Germain (remplaçant Guy Gaudard, excusé), Pierre François Mottier (remplaçant François Cardinaux, excusé), Fabien Deillon (remplaçant Pierre-André Pernoud, excusé), Philippe Liniger, Daniel Trolliet, Daniel Develey (remplaçant Daniel Ruch, excusé). Mme Séverine Evéquozy était excusée. Elle a siégé en date du 10 octobre 2019 sous la présidence de M. Vincent Keller.

M. Jérôme, secrétaire de commission parlementaire, a établi les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : la délégation était composée de: Mme Annelise Graber, présidente du conseil communal de Bottens, de MM. Gérard Stettler et Christian Jaquier, municipaux à Bottens, ainsi que de MM. Bertrand Clot et Michel Panchaud, conseillers communaux à Bottens.

Représentant de l'Etat : M. Pierre Bays, chef de la division infrastructure routière DGMR.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Lors des deux dernières séances du conseil communal, la municipalité, au point communications, a informé les pétitionnaires des intentions du service des routes (DGMR) de procéder à un entretien lourd de la RC 501 entre Cugy et Bottens et pour ce faire, de fermer cet axe pour une période de 26 mois. Les pétitionnaires souhaitent que la DGMR étudie des solutions moins contraignantes pour leur commune et la population environnante.

Il ne s'agit pas pour les pétitionnaires de s'opposer à ce projet, ces travaux étant nécessaires, sécuritaires, écologiques et même d'une certaine urgence. C'est la durée de fermeture à toute circulation qui pose réellement un problème. Ils souhaitent que l'interruption soit la plus courte possible et permette de maintenir le sens de circulation Bottens-Cugy et ce, pendant la plus grande partie des travaux. Les pétitionnaires souhaitent aussi que les autorités de Bottens soient renseignées de manière régulière sur l'avancée des travaux et la durée évolutive de la fermeture complète de la route.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les oppositions à ce projet de fermeture sont d'ordre climatique, technique et économique. Ce n'est que récemment que la durée des travaux a été réduite de 24 à 16 mois et communiquée par la DGMR. Cela implique au niveau climatique 12 millions de km supplémentaires pour le détournement du chantier et induit 1705 tonnes de CO₂. Le projet techniquement représente 8,7 mio ce qui est relativement peu pour des travaux de cette importance (correspond au prix horaire à 10 ETP). Economiquement existe un risque réel de perte de chiffre d'affaire, dans le pire des cas de fermeture pour les commerces locaux.

Les pétitionnaires estiment qu'il a fallu lancer cette pétition pour avoir enfin une séance avec la DGMR et qu'en janvier 2019 on parlait encore de variantes de 48 mois avec fermeture partielle ou de 36 mois avec fermeture complète de la route. La municipalité a adressé un courrier à la DGMR au début 2019 pour refuser une fermeture de 48 mois qui a provoqué une réponse floue sur une fermeture réduite. Ensuite un courrier a été adressé à la cheffe du DIRH pour réitérer l'opposition à une fermeture de longue durée. Cette dernière a répondu qu'il était impossible de compresser la durée des travaux. Le conseil communal a alors décidé de lancer cette pétition.

Les pétitionnaires estiment qu'il serait possible d'ouvrir plusieurs chantiers simultanément et de travailler aussi durant la pause hivernale pour raccourcir la durée des travaux. Ils ont l'impression de se heurter à une décision de principe surtout que quelques semaines après la lettre de Mme Gorite annonçant que les travaux dureraient 24 mois, ils apprenaient par la bande que la DGMR envisageait de les limiter à 16 mois. Le rapport de confiance avec la DGMR est rompu. Ceci d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'information avant la mise à l'enquête.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

La réhabilitation de la RC 501 Cugy/Bottens concerne un tronçon de 2,9 km, connaissant un trafic journalier moyen de 8'850 véhicules. L'EMPD de 10,3 millions pour ces travaux a été validé par le GC avec un amendement pour amélioration et maintien de l'itinéraire de mobilité douce durant les travaux. L'objectif du projet est, d'une part, l'entretien et l'assainissement de la route, d'autre part, l'amélioration de la sécurité des usagers. L'historique du projet est le suivant : mai 2016, démarrage des études ; été 2017, examen préalable suivi d'une détermination favorable des communes concernées (Breteigny-sur-Morrens et Bottens) ; été 2018 : enquête publique avec la mention d'une durée des travaux de 36 mois, sans aucune opposition ni remarques – étant précisé que cette enquête publique est déposée au greffe de Bottens.

Au moment de l'enquête publique, il est à relever une contrainte particulière liée à la ligne des TL n°60 qui devait rester sur ce tracé durant les travaux, d'où une intervention prévue route ouverte nécessitant environ 36 mois de travaux. En décembre 2018, publication d'appels d'offres conforme à cette planification, avec en janvier 2019 – en pleine période d'appels d'offres – l'accord des TL pour dévier la ligne n°60, offrant la possibilité de travailler route fermée entre Cugy et Bottens, ce qui change la donne et permet de travailler plus rapidement avec une sécurité accrue. Une reformulation obligatoire des demandes aux entreprises soumissionnaires a obligé la DGMR à une certaine discrétion sur la durée des travaux, vu que cela faisait partie des critères d'attribution des marchés. S'ensuit le retour des offres d'entreprises en avril 2019 avec plannings optimisés, présentation de l'EMPD à la CTITM en mai 2019, présentation en juillet 2019 au conseil communal (pétitionnaires). Après plusieurs évolutions du projet, la variante finale « route fermée optimisée » avec deux fermetures de huit mois (mars-octobre) et réouverture durant l'hiver a été finalisée.

Un tableau très complet contenant les dates des entretiens et correspondances avec le syndic et la municipalité de Bottens laisse très clairement apparaître que la DGMR a communiqué avec les autorités, souvent avec le syndic. En particulier le 12 décembre 2018 lorsque il a été informé du changement de position des TL et de l'étude d'une variante route fermée plus courte. Confirmation est donnée que la pause en hiver avec réouverture de la route est indispensable compte tenu des conditions de température et d'humidité. Raccourcir la durée d'intervention en travaillant par équipes (3x8) est toujours possible mais se heurterait à la question des coûts et nécessiterait l'accord des partenaires sociaux (commission paritaire), ce qui serait compliqué dans ce cas précis. L'ouverture de chantiers simultanés n'apporte rien.

6. DELIBERATIONS

Les membres de la commission reconnaissent à l'unanimité qu'il y a un problème de communication au sein de la commune de Bottens. Certains se demandent dans le cas d'une petite commune s'il est judicieux que la DGMR axe toute sa communication sur le syndic. Il semble que ce dernier n'a pas toujours assuré le relais avec la municipalité et le conseil communal. Une séance publique aurait sans doute été utile et la DGMR devrait peut-être mieux adapter sa communication à l'avenir ? Par ailleurs la majorité des commissaires admet que la DGMR a cherché des solutions alternatives allant dans le sens de la commune.

Le revirement de position des TL a été le facteur déterminant pour revisiter le projet et écourter la durée des travaux, ce qui a provoqué un sentiment d'incompréhension à Bottens. Il est soulevé que les travaux prennent souvent beaucoup de temps, trop aux yeux d'un commissaire qui soutiendra pour cette raison la pétition. Seule une fermeture complète de la route permet d'avancer rapidement et l'impossibilité de travailler au cœur de l'hiver est reconnue.

Quelques commissaires manifestent leur empathie pour la perte de chiffre d'affaire pour les commerces, sans toutefois remettre en question le bien fondé du projet.

7. VOTE

Par 7 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Avenches, le 24 décembre 2019

Le rapporteur :
(Signé) Daniel Trolliet